

Dans ce feuillet nous revenons sur les audiences de la Commission du commerce international des États-Unis relativement à l'imposition d'un tarif sur les importations de bleuets frais et congelés aux États-Unis et dans un deuxième temps, nous présentons l'évolution des inventaires de bleuets congelés aux États-Unis.

LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL DES ÉTATS-UNIS TRANCHE : LES IMPORTATIONS DE BLEUETS AUX ÉTATS-UNIS NE CAUSENT PAS DE DOMMAGE SÉRIEUR À L'INDUSTRIE AMÉRICAINE

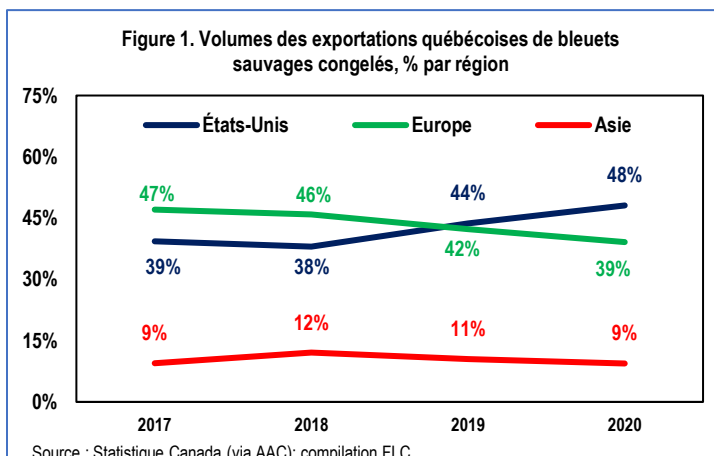
Le 11 février dernier, dans une décision unanime, la Commission du commerce international des États-Unis (CCIÉU) a reconnu que les importations américaines de bleuets (en corymbe, sauvage, frais et congelé) ne causaient pas de dommage sérieux à l'industrie américaine. En conséquence une recommandation sera faite au Président américain de ne pas imposer de tarif sur l'importation américaine de bleuets. Ce dernier recevra le rapport de la Commission d'ici le 29 mars prochain et a le pouvoir d'accepter ou non leur recommandation. Selon les avocats représentant le Canada et le Québec, il est improbable que le Président aille à l'encontre de la décision de la Commission. Si c'est le cas, il n'y aura pas de tarif appliqué sur nos exportations de bleuets sauvages vers les États-Unis; ce qui est une excellente nouvelle.

Quoique positive pour nous à court terme, cette recommandation du tribunal mérite néanmoins que l'on amorce comme secteur une réflexion sur notre positionnement stratégique en regard du développement de nos marchés extérieurs. Les Américains pourraient revenir à la charge d'ici quelques années avec l'idée d'imposer des tarifs sur leurs importations de bleuets. Rappelons que plus de 70 % des ventes québécoises de bleuets sauvages sont réalisées à l'extérieur du Canada et que près de la moitié de nos exportations sont destinées aux Américains. Cette dépendance au marché américain mérite que l'on s'y penche pour évaluer la pertinence de diversifier ou non nos marchés afin d'être moins exposé à de potentielles représailles commerciales de la part de notre voisin du Sud. Pour amorcer cette réflexion, nous présentons brièvement ci-après quelques informations sur nos exportations de bleuets sauvages congelés.

Des exportations québécoises globalement en baisse, mais en hausse aux États-Unis

Les exportations québécoises de bleuets sauvages congelés sont globalement en baisse en volume depuis 2017, passant de 68 à 52 millions de livres. Malgré cette baisse de volume, la valeur des exportations a quant à elle augmenté passant de 88 à 92 millions de dollars canadiens. Cette baisse en volume s'explique par la baisse de la production enregistrée depuis le niveau record de 2016 tandis que la légère hausse dans la valeur des exportations reflète l'amélioration du prix de vente à l'exportation (voir Figure 2, page suivante).

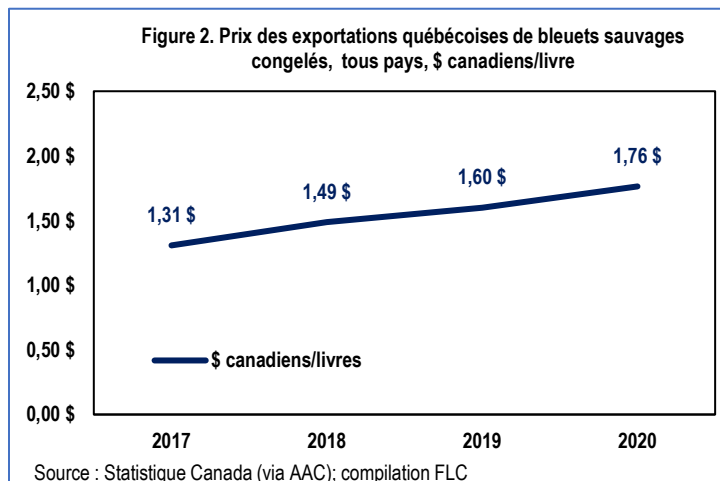
Ce raffermissement des prix à l'exportation sur les marchés internationaux a sûrement été un facteur qui a milité en faveur de la non-imposition de tarif aux États-Unis. Nous en serons plus sur les motivations des membres de la Commission puisque leur rapport sera rendu public à la fin Mars/début avril. Cependant, un point qui mérite réflexion est l'évolution de nos exportations vers les États-Unis par rapport aux autres marchés.



À la **Figure 1**, nous pouvons observer qu'au cours des dernières années, notre dépendance au marché américain s'est accrue de 39 % à 48% (ligne bleue) tandis que celle vers l'Europe a baissé de 47% à 39% (ligne verte). Au niveau de l'Asie, notre proportion est demeurée relativement stable autour de 10% (ligne rouge).

Dans un contexte où il demeure à terme un risque d'imposition de tarif sur nos exportations vers les États-Unis, il est clair que la diversification de nos exportations tant en termes de marché que de caractéristiques du produit (ex. biologique) est un enjeu stratégique majeur pour notre secteur.

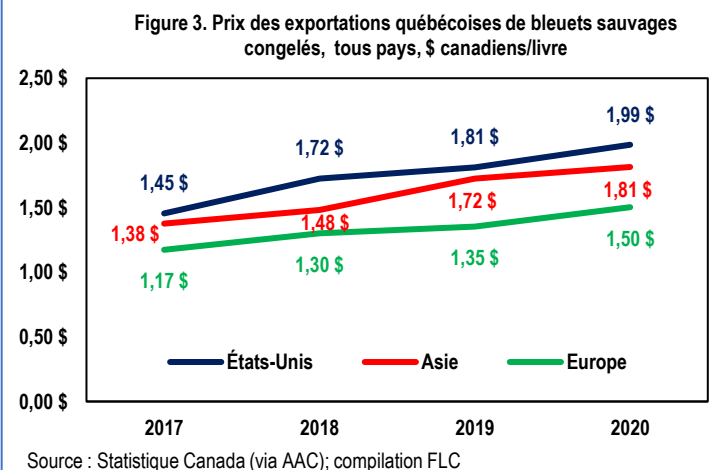
Des prix à l'exportation en hausse



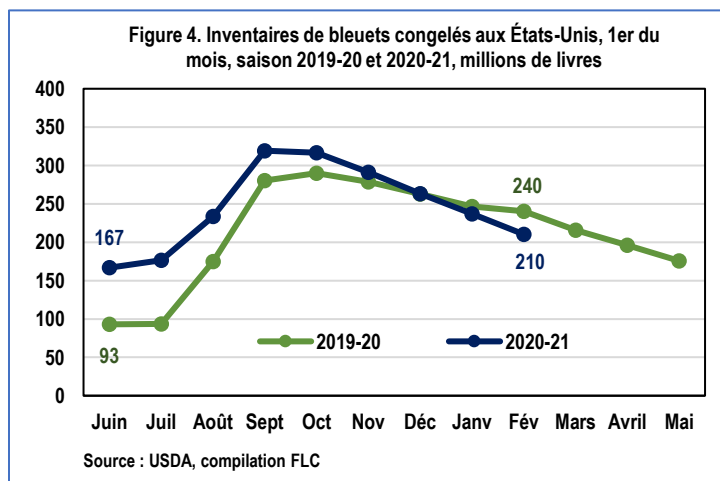
La **Figure 2** présente l'évolution du prix des exportations québécoises de bleuets sauvages congelés (conventionnels et biologiques), tous pays confondus. De 2017 à 2020, le prix a été constamment en hausse passant de 1,31\$ à 1,76\$/livre. Comme mentionné précédemment, cela a milité en notre faveur devant la Commission américaine. Cette hausse des prix s'explique essentiellement par la réduction de la production nord-américaine de bleuets sauvages depuis 2016.

Pour analyser le prix de nos exportations selon la destination, nous présentons à la **Figure 3** le prix des exportations québécoises pour les États-Unis, l'Europe et l'Asie. À l'analyse de la Figure 3, il est possible de constater que c'est aux États-Unis où l'on obtient le meilleur prix pour nos exportations. Une partie de cette situation

s'explique par le fait qu'une très grande proportion de nos bleuets biologiques sont exportés vers ce marché. Rappelons que les bleuets sauvages biologiques reçoivent un prix supérieur à celui obtenu avec les bleuets sauvages conventionnels. L'Asie (Japon, Chine, Taiwan, Philippines, etc.) est le deuxième marché en termes de prix. Il existe probablement des opportunités de marchés non exploitées du côté des pays asiatiques; sachant notamment que les économies de plusieurs de ces pays sont actuellement en développement rapide. L'exploitation de ces opportunités de marchés pourrait sans doute nous permettre à terme de diversifier nos exportations et de diminuer notre dépendance du marché américain. L'Europe est la troisième région en importance pour nos exportations, cependant, celles-ci représentent un prix moindre. Cela s'explique, entre autres, par une industrie de la confiserie qui achète des bleuets de grade légèrement inférieur.



DES INVENTAIRES QUI BAISSENT RAPIDEMENT AUX ÉTATS-UNIS



La **Figure 4** illustre l'évolution des inventaires de bleuets congelés aux États-Unis pour la présente saison de commercialisation (2020-21, ligne bleue) et celle de la saison dernière (2019-20, ligne verte). Comme il est possible de le constater, les inventaires de la présente année diminuent beaucoup plus rapidement que l'an dernier. Au 1^{er} février 2021, les inventaires de bleuets sauvages étaient inférieurs de 30 millions de livres comparativement à ceux de l'an dernier à pareille date (240 vs 210 millions de livres). Cela est une excellente nouvelle puisque la baisse du niveau des inventaires est la résultante d'une forte demande sur les marchés. Une réduction plus rapide indique que la demande actuelle surpasse celle de l'an dernier à pareille date. Ceci est donc favorable à une remontée des prix comme nous l'avons vue à la

Figure 2. Avec le spectre de l'imposition de tarif qui disparaît, la saison 2020-21 s'annonce comme une bonne saison de prix pour les producteurs. Nous y reviendrons dans le prochain feuillet.